

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Cultivons les talents*

Délibération n° : 490

**Commission :** Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -  
Enseignement supérieur

Dossier : 191188

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Opéra de Saint-Etienne - Convention de partenariat avec le DEAT 42 et la Compagnie Propos -  
Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/11/2019

**Compte rendu affiché le :** 10/12/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

**Absents-Excusés :**

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

**Absents :**

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

**Politique :** *Cultivons les talents*

Délibération n° : 490

**Commission :** Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -  
Enseignement supérieur

Dossier : 191188

**Direction en charge :** Affaires Culturelles

**Objet :** Opéra de Saint-Etienne - Convention de partenariat avec le DEAT 42 et la Compagnie Propos -  
Approbation.

□ **Rappel et Références :**

L'Opéra de la Ville de Saint-Etienne souhaite développer son action de médiation auprès d'un public le plus large possible et participer ainsi au rayonnement de l'Opéra sur son territoire. Cette démarche s'ancre, par ailleurs, pleinement dans la mission de service public d'un tel équipement et dans le cadre d'une démarche de démocratisation culturelle.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif régional « Culture et santé » co-porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit ici d'associer structures sanitaires, équipes artistiques et institutions culturelles afin de sensibiliser ces publics dits « empêchés » à la création artistique.

Chaque projet artistique et culturel résulte ainsi d'une co-construction entre le référent culture de la structure médico-sociale, d'un professionnel de la culture et d'une équipe artistique associée.

Le présent projet a la vocation de mobiliser un groupe de 8 à 10 jeunes du DEAT42 (Etablissement Expérimental pour enfants en situation de handicap).

□ **Motivation et Opportunité :**

Il paraît opportun, dans le cadre du rayonnement de l'Opéra sur le territoire ligérien et dans le cadre de sa mission de service public d'être ouvert à tous les publics, de créer une action de médiation avec le DEAT42 et la Compagnie Propos (programmée en février 2020) afin que ces jeunes puissent bénéficier d'une action de médiation leur faisant découvrir le monde du spectacle vivant – ceci dans l'objectif d'une diffusion de ses pratiques.

□ **Contenu :**

Dans le cadre de cette convention, l'Opéra de Saint-Etienne s'engage à :

- élaborer un « parcours danse » destiné à un groupe de jeunes,
- articuler ce parcours autour de l'œuvre « Dans le détail » / Cie Propos, chorégraphe Denis Plassard, dans le respect des trois axes fondamentaux suivants : réaliser un parcours du spectateur à la rencontre des œuvres, s'essayer à une pratique artistique à travers la danse et découvrir les métiers du spectacle vivant et une institution culturelle majeure du territoire,
- mettre à disposition deux artistes associés à la programmation de la saison jeune public de l'Opéra de Saint-Etienne afin de découvrir les métiers de chorégraphe et de danseur,
- mettre à disposition les lieux pour assurer les ateliers et la restitution,
- composer le dit parcours tel quel :

a) ateliers de sensibilisation assurés par la Cie Propos

Lieux : Opéra de Saint-Etienne

Dates et heures : 1ere rencontre autour d'une répétition de la création *Dans le détail*, le 19 septembre à 14h / 3 sessions d'ateliers : 17-19 décembre 2019 de 10h à 15h ; 11-13 février 2020 de 10h à 15h et 17-19 mars 2020 de 10h à 15h

La date de la restitution en mai reste à déterminer

b) visite guidée des ateliers de construction de décors et de confection des costumes ainsi que des coulisses de l'Opéra afin de découvrir l'envers du décor et le processus de création d'une œuvre.

Date et heures : en février 2020

Dans ce contexte partenarial, la visite guidée est proposée, exceptionnellement, à titre gratuit.

c) accès aux spectacles de la programmation « scolaire » 2019- 2020 suivants :

« Dans le détail »

Date et heure : le jeudi 6 février à 10h

Lieu : Opéra de Saint-Etienne

« Dance and speak easy » :

Date et heure: le vendredi 3 avril à 10h

Lieu : Opéra de Saint-Etienne

Au tarif en vigueur de 5,60€jeune et par spectacle

L'Opéra s'engage à verser la somme de 1 000€HT à la compagnie - Propos.

Le DEAT 42 s'engage à :

- faire de chaque personnel soignant un acteur de ce projet dans ce groupe,
- mobiliser les jeunes afin d'assurer la meilleure participation à ce parcours danse-photo,
- collecter les autorisations pour l'image dans le cadre de la réalisation d'un roman-photo,
- faire imprimer le roman-photo par un prestataire extérieur et en remettre 50 exemplaires à l'Opéra,
- respecter et/ou à faire respecter les règles internes relatives à la sécurité et à l'organisation de l'Opéra,
- prévoir une restitution auprès de leur réseau « Fondation OVE », des partenaires institutionnels, et des familles afin d'en faire un projet fédérateur,
- ne pas introduire au sein de l'Opéra des personnes étrangères à l'établissement sans l'autorisation de la Direction,
- verser à la Ville de Saint-Etienne/Opéra 5,60€par jeune et par spectacle au titre de l'accès aux spectacles de la programmation « scolaires » de l'article conformément à l'article 2 de la convention,

Modalités de versement à la Ville de Saint-Etienne/Opéra : au plus tard à l'issue des spectacles sur le compte du régisseur de recette de l'Opéra de la Ville de Saint-Etienne.

L'établissement DEAT 42 s'engage à verser la somme de 5 020,80€HT à la compagnie - Propos.

La compagnie Propos s'engage à :

- assurer via son chorégraphe Denis Plassard et sa compagnie, 36 heures d'ateliers répartis sur trois fois trois jours à l'Opéra de Saint-Etienne,
- proposer un temps de répétition du spectacle en septembre auquel les jeunes peuvent assister,
- assurer un temps de restitution chorégraphié, avec un échauffement radioguidé en mai 2020,
- réaliser un Roman photo objet de restitution et à valoriser ce projet,
- respecter et/ou à faire respecter les règles internes relatives à la sécurité et à l'organisation de l'Opéra.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 1 000 €HT

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	1 000 €HT					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne/Opéra, le DEAT 42 et la Compagnie Propos,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	BP 2020 (sous réserve de validation des crédits lors vote du BP) chapitre 011 - article 6288
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</b>
	<b>Marc CHASSAUBENE</b>